

République Française
Département de la HAUTE-SAVOIE
Arrondissement de Bonneville

N°2025-07-08/13

**SYNDICAT MIXTE DES 4
COMMUNAUTES DE COMMUNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Séance du mardi 08 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 juillet à 12h00, le Comité syndical s'est réuni en séance ordinaire à Bonneville, sous la présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

Nombre de délégués en exercice	: 20
Nombre de délégués présents	: 12
Nombre de délégués donnant pouvoir	: 0
Nombre de délégués votants	: 12

DELEGUES PRESENTS :

Délégués titulaires :

Boris AVOUAC, Laurent FAVRE, Bruno FOREL, Christelle ITNAC, Mélanie LECOURT, Billy MARQUET, Yves MASSAROTTI, Christophe PERY, Pascal POCHAT-BARON, Stéphane VALLI, Aline WATT CHEVALLIER.

Déléguée suppléante : Nadège SAPORITO.

Délégués excusés :

Colette BOEX, René CARME, Pierrick DUCIMETIERE, Christophe FOURNIER, Jean-Claude HARMAND, Silvia IUNCKER-GOMEZ, Marie Claire LAFFIN, Jean-Pierre MERMIN, Sonia PAUZE.

Madame Christelle ITNAC est désignée Secrétaire de séance.

**OBJET : MOBILITES ALTERNATIVES – TARIFICATIONS PROXIM ITI
PRO ET PROXIMI TI JEUNES**

VU la délibération n°2025_03_27/12 approuvant les tarifications des services Proxi Vélo ;

VU la délibération n°2025_02_20/10 du 20 février 2025 relative à la reprise des mobilités alternatives par Proxim iTi et approuvant la proposition d'offre de reprise de la gestion des mobilités alternatives du SM4CC ;

N°2025-07-08/13

CONSIDERANT la proposition d'offre de reprise des mobilités alternatives par le Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes présentée lors du bureau syndical en date du 03 février 2025 ;

CONSIDERANT l'objectif de développer une offre de mobilités alternatives et d'accompagner davantage les entreprises du territoire redevables du versement mobilité vers un usage plus intégré des transports collectifs et des solutions de mobilités durables ;

CONSIDERANT la nécessité d'adapter l'offre de mobilités alternatives aux besoins spécifiques des entreprises et de leurs salariés, notamment dans les zones d'activités et les pôles économiques du territoire ;

CONSIDERANT la nécessité de proposer une offre de mobilités alternatives aux jeunes de moins de 27 ans.

Monsieur le Président du SM4CC rappelle avoir présenté lors du Bureau Syndical en date du 03 février 2025, une proposition d'offre de reprise des mobilités alternatives.

1. OFFRE « Proxim iTi Pro »

L'offre présentée comporte une offre intégrée PDMe / Autopartage / VAE / Transports en commun mais ne comporte pas de dispositif de covoiturage organisé ou incitatif qui fait l'objet d'une délibération séparée. Aussi, il rappelle qu'une offre employeur existe actuellement pour une location de vélos à tarifs préférentiels.

Les tarifs suivants sont proposés à compter du 1^{er} juillet 2025, sous réserve de la signature d'une convention-cadre de partenariat entre un employeur ou un partenaire du territoire et le SM4CC, selon les modalités précisées dans la convention.

La Convention prendra effet dès sa signature par les parties pour une durée d'un (1) an à partir de la date de signature.

La Convention ne pourra faire l'objet d'une tacite reconduction. En cas de volonté réciproque des Parties de continuer l'engagement, les Parties devront signer une nouvelle convention. Le renouvellement de la convention est notamment conditionné à la satisfaction des obligations de l'Organisme Employeur au regard de la présente Convention.

L'entretien annuel et la transmission d'un relevé des actions menées constituent les éléments privilégiés pour vérifier l'accomplissement de ces obligations.

1.1. LES OBLIGATIONS DES EMPLOYEURS

- Indiquer que Proxim iTi est partenaire de ses actions de mobilité dans toute sa communication, aussi bien interne qu'externe ;
- Mettre en œuvre de manière sincère et ambitieuse un Plan de Mobilité employeur (PDMe) ;
- Transmettre son PDMe à Proxim iTi ;

- En cas d'accompagnement à la réalisation de son PDMe, à participer à la démarche jusqu'à son terme ;
- Nommer un ou des référents mobilité ;
- Mettre en œuvre son plan d'action mobilité ;
- Effectuer au moins tous les ans, un suivi du plan d'action et transmettre une fois par an a minima, le relevé des actions menées et le suivi des parts modales, ainsi que les photos d'illustration ;
- Relayer, plusieurs fois par an, les informations et les campagnes relatives à la mobilité sur le territoire du SM4CC ;
- Participer aux temps d'échange dédiés aux employeurs et répondre aux sollicitations du SM4CC et de ses prestataires mobilité dans des délais raisonnables ;
- Participer chaque année à au moins un temps fort de la sensibilisation aux mobilités durables.

1.2. OFFRE CONSEIL

Accompagnement à la réalisation du PDMe :

- Étudier le potentiel des modes de déplacement grâce à la géolocalisation des employés ;
- Analyser l'accessibilité et l'équipement du site ;
- Dégager les besoins et pratiques des employés via une enquête ;
- Accompagner la rédaction du plan d'action.

Cet accompagnement est accessible dans la limite des places disponibles chaque année.

Mise en réseau des entreprises autour de la thématique « Mobilités » :

- Invitation du/des référents mobilité de l'Organisme Employeur aux réunions mobilité (par exemple « petits-déjeuners des mobilités ») permettant d'échanger autour des besoins, des bonnes pratiques ainsi que de présenter les offres locales, régionales ou nationales liés aux mobilités
- Mise à disposition d'une solution numérique pour faciliter les échanges, le partage d'informations ...

Réponse aux questions sur les plans de mobilité employeur : leur contenu, leurs avantages, la méthodologie de leur conception et de leur mise en œuvre, les différentes formes de déplacements.

1 jour et demi de prestation de conseils sur la stratégie de stationnement vélo :

- Aide à la mise en place de stationnement vélo (identification de l'emplacement, choix du type de matériel et du fournisseur, de la signalétique...)
- Aide à l'identification de dispositifs de soutiens (cofinancements, infrastructures et incitations, ...)

Sensibilisation et communication auprès des salariés pour promouvoir le nouveau stationnement vélo et l'usage de ce mode de déplacement.

1.3. OFFRE PROXI VELO

Offre de location de vélos :

Public concerné	Durée de location	Vélo classique	Vélo à assistance électrique	Vélo cargo à assistance électrique	Remarque
Employeurs partenaires	1 jour	1 €	6 €		1 €
	1 semaine	5 €	25 €	23 €	5 €
	1 mois	15 €	33 €	46 €	15 €
	3 mois	30 €	78 €	Sept-Déc 98 €	30 €
	6 mois	60 €	143 €		60 €

Offre de stationnement vélos :

Pour limiter les risques de perte de caution pour les salariés, le SM4CC peut prêter, sous réserve de disponibilité, pour une durée maximum de 6 mois, non renouvelable, un ou des Altao Mobiles.

1.4. OFFRE BUS

Public concerné	Titre de transport	Tarifs
Employés d'une entreprise partenaire	Abonnement annuel tout public	Offert

1.5. OFFRE CITIZ

Offre « pro » :

Public concerné	Type de frais	Tarifs
Employeurs partenaires	Frais de dossier	Offerts
	Dépôt de garantie	Offert

	Abonnement mensuel	3 mois offerts
	Crédit consommation	200€ offerts / an*

*100€ offerts par Citiz et 100€ offerts par le SM4CC

Si l'entreprise prête un véhicule à Citiz, d'autres avantages s'ajouteront.

Offre « pro/privé » :

Public concerné	Type de frais	Tarifs
Employés des entreprises partenaires	Frais de dossier	Offerts
	Dépôt de garantie	Offert
	Abonnement mensuel	16€ offerts / mois

1.6. SERVICES ANNEXES A L'OFFRE « Proxim iTi Pro »

Chaque employeur partenaire conventionné, est encouragé à :

- Rembourser l'abonnement Proxi Vélo et Proxim iTi (jusqu'à 50% par un employeur privé, jusqu'à 75% par un employeur public)
- Mettre en place le Forfait mobilité durable (jusqu'à 800€ /an par salarié pour un employeur privé, jusqu'à 300€/an par agent pour un employeur public)

Chaque entreprise partenaire conventionnée, peut bénéficier :

- De deux animations / an (sur la base d'un catalogue des animations présenté aux employeurs)
- Un kit sécurité et confort à vélo est remis aux participants des animations vélos
- D'un jour et demi de conseil pour aider à la mise en place de stationnement vélo par l'employeur
- Identification de l'emplacement, choix du type de matériel et du fournisseur, de la signalétique...) + dispositifs de soutiens (cofinancements, infrastructures et incitations, ...) + intervention/sensibilisation auprès des salariés.
- De 2 animations de stand / an par Proxim iTi ou Proxi Vélo
- D'une animation de stand / an par la SNCF dans la limite de la disponibilité des agents SNCF

2. OFFRE « Proxim iTi Jeunes »

Monsieur le Président rappelle l'importance d'inciter les jeunes à se déplacer autrement qu'en voiture individuelle. En effet, ils sont pour la plupart d'entre eux, habitués à prendre les transports en commun pour aller étudier. Il est ici question de leur montrer qu'il est également possible de prendre le bus pour leurs activités extra-scolaires, qu'il existe aussi d'autres moyens de transports alternatifs à la voiture individuelle : vélo et autopartage et surtout qu'ils prennent l'habitude de se déplacer autrement pour tous leurs trajets.

Monsieur le Président propose toutefois de modifier légèrement l'offre « Proxim iTi Jeunes » présentée lors du bureau syndical du 03 février 2025, en modifiant les 12H d'utilisations de Vélos en Libre-Service (VLS) offertes par 1 mois de location chez Proxi vélo offert. En effet, au vu du succès des VLS, des prix de locations très bas et de l'équilibre qui a été trouvé au niveau du dispatching des vélos et de la recharge de leurs batteries par les agents Proxi Vélo, il est préférable de ne pas surcharger ce service.

2.1. OFFRE BUS

Public concerné	Titre de transport	Tarifs
Enfants inscrits au transport scolaire	Abonnement annuel tout public	Offert
12-27 ans non-inscrits au transport scolaire	Abonnement mensuel jeune	3 abonnements offerts*

*Valable 1 fois par personne

2.2. OFFRE PROXI VELO

Public concerné	Type de service	Tarifs
18-27 ans	Location de vélo en agence Proxi Vélo d'une durée d'1 mois	Offert*
12-27 ans	6 sessions d'ateliers-stages « autonomie à vélo » / an <i>Un kit sécurité et confort à vélo sera remis aux participants à la fin des ateliers</i>	Offertes

*Valable 1 fois par personne

2.3. OFFRE CITIZ

Public concerné	Type de frais	Tarifs
-----------------	---------------	--------



18-27 ans	Frais de dossier	Offerts
18-27 ans	Abonnement mensuel	3 mois offerts



3. OFFRE « Proxim iTi Famille »

Public concerné	Type de service	Tarifs
Famille (parent + enfant de 5 à 12 ans)	4 sessions d'1/2 journée de test des vélos Proxi Vélo / an	Offertes

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré (12 voix pour) :

- **APPROUVE** les tarifs définis ci-dessus pour Proxim iTi Pro, Proxim iTi Jeunes, Proxim iTi Famille ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention du dispositif « Proxim iTi Pro », ci-jointe ;
- **AUTORISE** M. le Président, ou en cas d'empêchement un Vice-Président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Bonneville, le 8 juillet 2025

Le Président, Stéphane VALLI 	La Secrétaire de séance 
--	---

D.G.S.